



## CAP des IAE du 5 mars 2010

La CAP s'est déroulée dans une ambiance assez surréaliste !

Alors que les organisations syndicales avaient exigé par courrier recommandé la tenue d'une véritable CAP, boycottant la réunion proposée par le MAAP, certaines ont semblé se contenter d'une CAP certes officielle, mais squelettique, avec des informations incomplètes, éludant les problèmes et ne donnant que des avis de principe.

Seul EFA-CGC a fait une déclaration liminaire portant sur nos attentes en matière de gestion des IAE (texte ci-joint).

Les réponses de l'administration :

- [Les plafonds d'emploi par ministère](#) :

Ils sont désormais complètement bloquants et une CAP du MAAP n'a pas compétence sur les emplois du MEEDDM !

*Remarque EFA-CGC : Quid de la mobilité prônée par l'Etat ?*

- [Après fusion des ingénieurs du MEEDDM et ceux du MAAP](#) :

Il n'y aurait qu'une seule CAP mais avec un double plafond d'emploi !

*Remarque EFA-CGC : le système risque de ne pas vraiment se simplifier dans ces conditions.*

- [La loi mobilité et la règle des 3 ans](#) :

Si l'agent et la structure d'accueil se mettent d'accord, la règle des 3 ans ne s'applique plus.

- [Mobilité MEEDDM et MAAP](#) :

Le MAAP refuse toujours un troisième cycle au mois de février (qui pourtant ferait "jouer" les compteurs dans les deux sens).

- [Les parcours professionnels](#) :

Le MAAP reconnaît que la création des DDI a été l'occasion de supprimer des postes d'encadrement. D'où le problème posé pour l'accès au divisionnariat par manque de débouché. Le MAAP travaille donc au reclassement d'un certain nombre de postes, y compris en dépassement des emplois dans les services.

- [Fusion IAE/ITPE](#) :

Le MAAP et le MEEDDM travaillent sur le périmètre d'emploi des ingénieurs.

A notre demande concernant l'application des compteurs, il a été annoncé que le nombre de mutations effectives pour la présente CAP serait très limité !

CAP IAE du 5 mars 2010

## DECLARATION PREALABLE

Je tiens à vous remercier pour l'organisation de cette CAP.

Il est pour nous particulièrement important d'examiner la mobilité des IAE au sein de cette instance officielle.

Nous attendons du MAAP qu'il porte l'avis de cette instance officielle jusqu'au Ministère de l'Ecologie et qu'il défende le corps des IAE.

Le MAAP se doit de rappeler au MEEDDM tout ce qui fait la richesse, la spécificité et la technicité de notre corps et donc de défendre les postes à dominante environnementale qui sont adaptés à nos compétences dans les services de l'Etat réorganisés, quel que soit le ministère payeur !

Est-il nécessaire de rappeler que les IAE ont une solide formation en biologie, discipline dont la maîtrise est indispensable pour appréhender correctement les domaines de l'environnement, de la protection des milieux naturels, et de l'écologie ? Et ce n'est pas un affront que de rappeler au MEEDDM que le corps des ITPE était jusque très récemment destiné au Ministère de l'Equipement ; que tous les grand-écarts ne sont pas judicieux ; et que des choix opportunistes risquent de se retourner contre les agents mis en porte-à-faux, mais aussi contre l'Etat.

Par ailleurs, le MAAP a le devoir d'anticiper les problèmes de compteurs, dont nous avons entendu parler si longtemps sans aucune conséquence, et qui sont maintenant si réels que tous les avis qui seront donnés aujourd'hui, toutes les décisions qui seront prises par le MEEDDM, le seront encore sous réserve de ces compteurs.

Nous espérons que vous pourrez nous donner des nouvelles rassurantes à ce sujet.

Cela dit, nous avons une solution pour que les compteurs puissent tourner dès le début de l'année : ouvrir un 3<sup>ème</sup> cycle de mobilité au MAAP !

Enfin, nous vous demandons une nouvelle fois où en est la réflexion sur l'évolution du statut des IAE, statut que nous attendons impatiemment avant la fusion avec les ingénieurs du MEEDDM.